

Délibération du 23 Juin 2023

délibération N°2023-30 C

objet **Autorisation de lancer une consultation en vue de la souscription d'une police d'assurance Tous Risques Chantier Montage Essais pour la construction du nouveau centre de tri**

- Date de convocation : le 16 juin 2023
- Date de publication : le 30 juin 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 juin 2023 s'est réuni le 23 juin 2023 à 14 h 30 à Saint-Julien-Montdenis, salle polyvalente, chemin des Bourguignons 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 22

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	SANDFORD Erica
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 3

DRIVET Jean-Marc ; GRANGE Yves ; BURNIER-FRAMBORET Frédéric

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Délégués excusés : 4

GRILLAUD Laurent ; RAUCAZ Christian ; DANIS Georges ; SPIGARELLI Lucien

Délégués absents : 13

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; BADIN Benoît

Délibération du 23 Juin 2023

délibération **N° 2023-30 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation en vue de la souscription d'une police d'assurance Tous Risques Chantier Montage Essais pour la construction du nouveau centre de tri**

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président en charge des centres de tri, rappelle que le 02 mars 2023, Savoie Déchets a notifié le marché de travaux pour la conception-réalisation d'un nouveau centre de tri et qu'il convient, à ce titre, de sécuriser le chantier au bénéfice du groupement d'opérateurs titulaire du marché et de Savoie Déchets en souscrivant une police d'assurance tous risques chantier montage essais.

En effet, l'assurance tous risques chantier montage essais est un contrat destiné à couvrir des chantiers comportant à la fois la construction d'ouvrage de bâtiment et la mise en œuvre d'équipements, de matériels techniques, d'installations et/ou de machines qui nécessitent une phase de montage et d'essais, puis un délai de mise en service lors de l'achèvement des travaux.

Cette assurance permet ainsi de garantir :

- La réparation rapide du dommage, indépendamment de toute question de responsabilité ou d'assurance personnelle des constructeurs réalisateurs ;
- La sécurisation du maître d'ouvrage face aux conséquences pécuniaires d'un arrêt prolongé du chantier ;
- La préservation du maître d'ouvrage face aux aléas d'exploitation découlant de dommages causés aux équipements en phase de montage et d'essais.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est donc proposé de lancer une consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions du code de la commande publique, pour la passation et la conclusion d'un marché public de police d'assurance Tous Risques Chantier Montage Essais.

Le montant de cette prestation est estimé à 100 000 € HT sur la durée du chantier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation en vue de la souscription d'une police d'assurance tous risques chantier montage essais pour la construction du nouveau centre de tri de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

